



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Cédric Weissert et consorts - Nouveaux horaires 2025 - Le pied du Jura oublié ? (24_INT_184)

Rappel de l'interpellation

Les nouveaux horaires CFF ainsi que les adaptations sur les réseaux locaux mis en place dès ce mois de décembre 2024 ont eu des impacts négatifs pour certaines communes du Pied du Jura.

Plusieurs exemples démontrent que nos communes rurales sont souvent oubliées en faveur des centres urbains. Si nous voulons un changement du mode de déplacement et convaincre les habitants de nos villages d'abandonner leur véhicule privé en faveur des transports publics, il faut que les horaires correspondent au besoin de notre population.

Voici quelques exemples démontrant cette problématique :

Exemple 1 - Trajet entre l'ETVJ au Sentier et la commune de l'Isle

Perte de près de 30 minutes aux élèves le soir puisque le bus partait à 16h38 du Sentier alors que désormais il partira à 17h08, les cours se terminant à 16h20.

Idem lorsque les cours terminent à 17h10, l'horaire 2024 prévoyait un départ du bus à 17h37 alors que désormais ce sera 18h08

Exemple 2 - Accès au CPEM à Morges

Suppression de la liaison Mont-la-Ville (La Coudre) via les MBC (train) en direction de Morges à 7h00

Passage obligé par Cossonay soit ajout de 20 minutes de trajet à l'aller et de 30 min au retour

Exemple 3 - Trajet EPSIC - Mont-la-Ville

Horaires 2024 : Départ à 16h33 de Lausanne, arrivée à 17h17 à Mont-la-Ville

Horaires 2025 : Départ à 16h57 de Lausanne, arrivée à 17h52 à Mont-la-Ville

Soit une perte de temps de 30 minutes, temps précieux pour des étudiants qui doivent réviser le soir.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'alerter les MBC sur ces pertes de temps pour nos étudiantes et étudiants du Pied du Jura ?*
- 2. Le Conseil d'Etat partage-t-il le fait que ces horaires poussent les étudiants au bénéfice d'un permis de conduire de se servir d'un véhicule privé au lieu des transports publics ?*
- 3. Le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant d'autres problématiques du genre dans des communes rurales de notre canton ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'Etat rappelle que le changement d'horaire 2025 a représenté le plus grand changement d'horaire en Suisse romande depuis Rail 2000. Le changement de l'horaire de tous les trains CFF dans le canton a eu pour conséquence une réorganisation complète de l'horaire du réseau de transport public régional connecté aux gares (trains et bus). Le travail d'élaboration de ces horaires a été mené par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en concertation étroite avec les entreprises de transport, les Communes, les Associations régionales et dans certains cas les établissements de formation pour trouver les meilleures solutions.

Le travail de mise en correspondance des trains et bus des lignes régionales est complexe. Il l'a été d'autant plus avec l'horaire 2025 que dans de nombreuses gares les arrivées et départs des trains CFF ont été fortement modifiés et espacés sur la grille horaire. Positionner une correspondance dans une gare avec une ligne de bus, qui plus est avec une ligne circulant à une cadence horaire, exige donc de faire des choix. Dans de tels cas, ce sont principalement les analyses de fréquentation et les destinations les plus prisées qui orientent la décision de positionner la correspondance d'une ligne de bus sur tel ou tel train CFF. Pour une majorité des lignes, il faut tenir compte de contraintes multiples.

Le Conseil d'Etat est conscient que certains choix effectués ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble des voyageuses et voyageurs. Il rappelle par ailleurs que les niveaux d'offre des lignes du transport régional de voyageurs (TRV) sont établis en conformité avec des critères fédéraux établis par l'Office fédéral des transports (OFT) et conditionnant le cofinancement des offres, en tenant compte notamment de la fréquentation des lignes.

Concernant plus spécifiquement la ligne de bus MBC 750 Cossonay-Penthalaz – L'Isle – Mont-la-Ville / Le Pont, son horaire a été conçu de manière à donner des correspondances optimisées de et pour Lausanne à la gare de Cossonay-Penthalaz. Le choix du train retenu pour ces correspondances (la gare de Cossonay-Penthalaz est desservie par 4 trains par heure en direction de Lausanne) est issu du concept régional visant la création d'un nœud de correspondances complet à Cossonay-Ville entre les différentes lignes de bus régionales (donnant des relations et correspondances pour l'ensemble de la région) d'une part, et du calage sur les horaires des écoles obligatoires de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) d'autre part, en raison du grand nombre d'élèves concernés.

Par voie de conséquence, certaines liaisons ont vu leur temps de parcours augmenter; par exemple, les temps de correspondances depuis Mont-la-Ville ont été allongés à L'Isle pour rejoindre Morges avec le train, tandis que les correspondances à Cossonay-Penthalaz ont été optimisées en direction de Lausanne, mais pas forcément dans la « bonne » demi-heure ou le « bon » quart d'heure pour certain-e-s usager-ère-s.

Cette pesée des intérêts a été réalisée en concertation avec la Région (ARCAM) et les Communes concernées. Ce travail conséquent de concertation mené en amont du changement d'horaire a par ailleurs porté l'analyse sur l'ensemble du réseau de transport public MBC, et non en ciblant une seule ligne, dans le but de mettre en place un réseau cohérent. Plusieurs séances ont eu lieu entre les partenaires concernés entre mai 2023 et juillet 2024.

Réponse aux questions

1. *Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'alerter les MBC sur ces pertes de temps pour nos étudiantes et étudiants du Pied du Jura ?*

Le principal écueil sur la ligne 750 ayant été remonté par la clientèle et les Municipalités des Communes desservies porte sur la relation du matin à 7h. Offrant une arrivée à 8h03 à la gare de Lausanne (Mont-la-Ville 7h06 – Cossonay-Penthalaz 7h41 pour le train R3 de 7h47), cette relation ne répond pas aux besoins de la majorité des gymnasien-ne-s et étudiant-e-s.

Une solution a été trouvée avec les MBC pour permettre aux étudiants d'arriver vers 7h30 à Lausanne. Ainsi, une course a été ajoutée au moyen d'un bus utilisé pour le transport scolaire et de son chauffeur qui anticipe son service pour effectuer cette prestation une demi-heure avant la course titulaire, soit à 7h11 à Cossonay-Penthalaz, pour une arrivée à Lausanne à 7h33. Cette solution ne nécessite pas d'engager un véhicule et un conducteur supplémentaires, ce qui a permis

d'envisager une mise en œuvre dès le 3 mars 2025, grâce également à la flexibilité dont ont fait preuve les MBC.

La nouvelle course permet également une relation supplémentaire avec Morges via le train MBC (Mont-la-Ville 6h40 – L'Isle 6h47 avec la ligne 750 puis L'Isle 6h59 – Apples 7h12 via l'Apples – L'Isle et Apples 7h14 – Morges 7h35 via le Bière – Apples – Morges BAM) ou via Cossonay et la ligne de bus 730 (Mont-la-Ville 6h40 – Cossonay-Ville 7h03 avec la ligne de bus 750 puis Cossonay-Ville 7h05 – Morges 7h38 via la ligne 730 ; cette dernière dessert également l'arrêt Morges, Marcelin à 7h32). Une éventuelle augmentation de cadence le soir aux heures de pointe lors d'un prochain changement d'horaire est à l'étude au sein de la DGMR et sa mise en œuvre dépendra des possibilités financières et de l'atteinte des critères imposés par la Confédération (adéquation offre-demande et degré minimal de couverture des charges par les recettes).

2. *Le Conseil d'Etat partage-t-il le fait que ces horaires poussent les étudiants au bénéfice d'un permis de conduire de se servir d'un véhicule privé au lieu des transports publics ?*

Le Conseil d'Etat comprend cette préoccupation. Un transport public fiable et attractif est essentiel pour réduire la dépendance à la voiture et encourager une mobilité plus durable. Et c'est dans ce sens qu'il mène sa politique de mobilité depuis de nombreuses années, que ce soit en renforçant les fréquences ou en modernisant les infrastructures, au service du plus grand nombre.

Comme expliqué plus haut, il n'est toutefois pas en mesure de financer une offre de transport sur mesure, pour toutes les situations. Il espère que la solution trouvée avec les MBC proposant une course supplémentaire à 6h40 de Mont-la-Ville permet d'améliorer la situation pour une partie des étudiant-e-s.

3. *Le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant d'autres problématiques du genre dans des communes rurales de notre canton ?*

Le changement d'horaires 2025 a apporté de nombreuses améliorations sur le réseau de transport public vaudois. Toutefois, comme expliqué en préambule, il a aussi occasionné dans certaines situations des péjorations de correspondances sur certaines liaisons, en particulier, là où les horaires d'arrivées et départs des trains CFF dans les gares ont été espacés sur la grille horaire et que des choix dans les correspondances ont dû être faits. C'est le cas notamment dans la région de la Côte où des temps de parcours peuvent s'en trouver allongés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 avril 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni